

## **Workshop de restitution des résultats des travaux des phases I et II de l'étude d'analyse d'écart dans le domaine des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS)**

Un workshop de restitution des résultats des travaux des phases I et II de l'étude d'analyse d'écart dans le domaine des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) a été organisé le vendredi 22 Juin 2018 à l'Hôtel Acropole, aux Berges du Lac à Tunis..

Ce workshop a été organisé dans le cadre de la consolidation de l'approche participative adoptée par la Présidence du Gouvernement et consistant à recueillir l'avis des différents représentants de la société civile relatif aux différentes thématiques du projet de l'Accord de Libre Echange complet et Approfondi, ALECA, entre la Tunisie et l'UE.

Cette approche participative des négociations entre la Tunisie et l'UE dans le cadre de l'ALECA a aussi pour objectifs de profiter de l'expertise de la société civile relative aux différents secteurs concernés par l'ALECA afin de permettre à la partie tunisienne d'en tenir compte lors des négociations et pour la préparation de l'offre tunisienne dans le cadre de l'ALECA.

M. Hichem Ben Ahmed, Secrétaire d'Etat au Commerce extérieur et Chef Négociateur, a présidé à l'ouverture de ce workshop auquel ont participé toutes les parties prenantes concernées : les membres du groupe SPS et des autres groupes de travail concernés par l'axe et les représentants des composantes de la société civile membres désignés par leurs organismes respectifs pour faire partie du panel d'experts « SPS ». Les représentants de la Délégation de l'Union Européenne en Tunisie, Monsieur Gérald Audez, chargé de coopération et mesdames Beartriz Knaster, chef section commerciale et Saoussen ben Romdhane, chargée du commerce, y ont également pris part pour prendre connaissance des besoins de la Tunisie en matière de rapprochement réglementaire dans le domaine « SPS ». Dans son intervention, Mr Hichem Ben Ahmed a mis l'accent sur l'importance du chapitre « SPS » dans l'ALECA et notamment dans le développement des échanges des produits agricoles entre la Tunisie et l'UE

Il a également rappelé l'objectif principal de cette étude notamment pour aboutir à un plan d'actions permettant de rapprocher le dispositif tunisien des SPS à celui de l'Europe. Il a également indiqué qu'une série d'études d'analyse d'écart et d'évaluation d'impact a été lancée dans le cadre de la préparation des négociations en cours entre la Tunisie et l'UE sur l'ALECA

L'équipe d'experts, conduite par M. Yves Monnet (expert phytosanitaire) et composée de M. Jean Louis Duby (expert vétérinaire) et de M. Jean Guégan (expert juriste) a ensuite présenté une synthèse du rapport de diagnostic réglementaire et institutionnel (phase 1).

M. Jean Guégan, l'expert juriste, a fait remarquer que de prime abord, on peut souligner l'absence d'individualisation du secteur SPS au point de vue des textes législatifs. Les textes

régissant le secteur sont éparpillés dans plusieurs bases juridiques ce qui ne facilite pas le diagnostic. L'expert a également soutenu que, pour réussir au mieux le rapprochement de la législation tunisienne avec l'acquis communautaire, il faut procéder de manière progressive tout en prévoyant des périodes transitoires importantes.

M. Jean Louis Duby, l'expert vétérinaire, de son côté, a fait remarquer que plusieurs tutelles interviennent en tant que l'autorité compétente en matière de SPS et qu'elles ont toutes vocation de contrôle, ce qui complique les choses sur le terrain (les procédures de contrôle des ministères de l'Agriculture, de la Santé, du Commerce et des autorités locales se chevauchent).

M. Abdelathim Guesmi, directeur général de la planification et des études agricoles (Min. de l'Agriculture), a souligné que beaucoup de chemin reste à faire dans le secteur SPS que ce soit au niveau de l'organisation ou de la réglementation et que cela demandera un effort particulier qui nécessite une phase de transition. Pour M. Guesmi, la Tunisie doit s'employer à dresser une liste de ses priorités dans ce domaine.

Mme Fathia Hellal, sous directeur à la DGCQPA (Min. de l'Agriculture), et co cheffe du groupe de travail « SPS » de l'ALECA a de son côté fait remarquer que l'étude a pris quelques mois et que les différentes structures du département de l'agriculture y ont pris part. Elle a aussi indiqué que l'étude a été précédée de travaux de préparation dans le cadre de la préparation des TdR de l'étude elle-même. Elle a ajouté que cette dernière a insisté particulièrement sur les aspects de contrôle, mais pour elle, l'accent doit maintenant être mis sur la question de savoir comment avoir une réglementation SPS facilitant l'export non seulement vers l'UE mais également vers les autres pays..

M. Faïçal Hmani, sous directeur à la DGSV (ministère de l'agriculture) et co chef dudit groupe de travail qui fait partie des experts tunisiens, a de son côté remarquer que les 3 phases de l'étude ont négligé de prendre en compte les coûts de la conformité. Il a rappelé que la Tunisie avait signé en 1995 les accords sur l'application des mesures SPS dans le cadre de l'Accord de l'OMC, mais les textes pour l'application de ces mesures et la réforme institutionnelle n'a pas été prise. L'intervenant a remarqué que les laboratoires et les structures d'études et de contrôle dans le secteur SPS doivent être mis à contribution pour mener à bien une étude des coûts de la conformité réglementaire Tunisie-UE.

M. Mohamed Chaabouni, chef service à la DGSV (Min. de l'Agriculture), a rappelé que les notes de services, évoquées dans l'étude par les experts comme n'ayant pas de valeur réglementaire, remplissent néanmoins ce rôle organisationnel en l'absence d'autres textes. Sur un autre plan il a remarqué que même si les experts du Ministère de la Santé occupent peut être plus le terrain, il ne faut pas oublier que le contrôle du Ministère de l'Agriculture se joue en amont, à la source (ferme, exploitant, etc..) en soulignant que les contrôles du Ministère de la santé sont plutôt orientés vers la défense de consommateurs que vers les mesures SPS. M. Chaabouni a également rappelé que des textes de lois existent pour ce qui est du contrôle sanitaire à l'importation de l'alimentation animale.

M. Jean Guegan, expert juridique a répondu aux questions concernant la nature des textes réglementaires actuels (notes de services par exemple) en remarquant que dans toutes les

situations, il faut utiliser des bases juridiques valables à défaut d'un risque d'éviction au cas d'une analyse approfondie des bases du travail.

Dans son intervention, M. Jean Louis Duby a de son côté souligné que la plupart des textes étudiés, hormis les secteurs à potentiel d'export, sont obsolètes qu'il faut les revoir et les développer pour une mise à jour nécessaire avec le développement des risques.

M. Lotfi Ben Mahmoud, directeur à la DGPA, (Min. de l'Agriculture), est intervenu pour dire que s'il ya des défaillances au niveau réglementaire concernant le secteur SPS, elles sont dues au fait que la réglementation a été jusqu'ici orientée vers la promotion de l'exportation et qu'il manque encore un vrai système de traçabilité des produits agricoles en Tunisie. D'après M. Ben Mahmoud, il faut maintenant commencer à réfléchir sur la multitude de contrôles qui existe pour une meilleure harmonisation et efficacité.

Mme Wafa Ben Hammouda, sous directeur à la DGSV (Min. de l'Agriculture, a souligné dans son intervention l'absence de textes concernant le transport des animaux en dehors d'un unique arrêté qui s'avère insuffisant. Elle a également remarqué que le contrôle selon le principe de la fourche à la fourchette, qui illustre d'ailleurs le principe des contrôles SPS, doit être pris en compte surtout que l'étude présentée ne mentionne pas par exemple le contrôle en amont, au niveau des fermes. Elle a ainsi émis le vœu de disposer de résultats des contrôles selon le principe de la fourche à la fourchette.

La parole a été cédée en suite à M. Amor Slama, du syndicat SYNAGRI qui a rappelé que la conformité aux normes européennes est nécessaire pour un pays qui s'ouvre sur l'Europe et aussi sur le monde. Pour M. Slama, il faut aller vers l'établissement d'un système qui respecte la santé dans sa totalité, qu'elle soit humaine ou du domaine SPS.

L'intervenant a fait remarquer que les exploitations en Tunisie, appelées à se conformer aux normes, ne sont pas mises à niveau et que souvent les agriculteurs, de petite taille pour la plupart, ne sont pas ni formés ni informés par rapport aux normes et aux contrôles.

M. Salama a également soulevé le problème de la mobilité particulièrement pour les agriculteurs qui ne peuvent pas facilement se déplacer vers l'Europe comme il a soulevé le problème des droits de propriété (particulièrement intellectuelle) concernant les végétaux (plantes, semences, etc..) en se demandant si les directives européennes dans le domaine peuvent être utiles à La Tunisie et aux agriculteurs tunisiens.

M. Moncef Bel Haj Yahia, représentant le réseau EUROMED pour les droits de l'homme, a souligné que le diagnostic fait par les experts dans cette étude semble refléter la réalité de la réglementation tunisienne dans le domaine « SPS » avec l'absence de spécificité du domaine SPS et l'éparpillement juridique observé dans ce cadre. Pour l'intervenant, la question est de savoir s'il ya des similitudes entre la situation en Tunisie et certains autre pays européens au moment de leur adhésion à l'UE. A travers ces cas éventuels de similitudes, il s'agit de déterminer pour la Tunisie la démarche à adopter et les leçons à tirer. Mme Lamia Nasri de l'UTAP s'est demandée, en se référant à l'exemple de l'importation des pommes de terre, comment gérer une situation ou des cahiers de charges en Tunisie interdisent certains intrants et produits quand la réglementation européenne les tolère ou les accepte ?

M. Jean Guegan, expert juridique, a répondu aux questions posées par les intervenants en remarquant que les experts n'ont pas trouvé de une autorité compétente concernant la sécurité phytosanitaire (des végétaux) en soulignant que les normes de qualité (calibrage, couleur, maturité, etc.) qui sont de vigueur ne font pas partie de l'arsenal juridique du secteur SPS. Concernant les démarches des pays similaires à la Tunisie, l'expert a fait remarquer que pour les pays de l'Europe de l'Est, il s'est avéré qu'un bricolage des textes existants n'aboutit pas à une bonne démarche de convergence pour le secteur SPS et qu'il a fallu souvent bâtir tout un dispositif juridique spécifique.

Il a ajouté que souvent en Europe de l'Est, la population a accepté l'existence d'un marché à double prix où les produits répondent aux normes européennes sont souvent plus élevés que ceux qui ne le sont pas mais qu'il a fallu chaque fois fixer une période transitoire pour l'existence des deux prix. Il s'est alors demandé si ce schéma peut être adapté à la Tunisie même le marché parallèle y est important et que l'abattage des animaux par les bouchers directement en dehors des abattoirs représente 50% du total.

M. Guegan a par ailleurs réaffirmé son accord sur l'importance de petites exploitations et de petits exploitants agricoles mais il a attiré l'attention sur le fait que le texte soumis à l'ARP concernant le SPS n'en parle pas comme il ne parle pas de la production primaire.

Dans ses réponses M. Jean Louis Duby a souligné l'absence de textes juridiques concernant le bien-être animal par rapport à l'élevage, au transport et à l'abattage.. Il a aussi évoqué le rôle joué par les CRDA en indiquant que ce rôle est parfois handicapé par la hiérarchie administrative et par le rôle et le poids prépondérants des organes centraux du Ministère de l'Agriculture.

M. Yves Monnet est intervenu à son tour dans les débats pour parler des produits ou des intrants qui peuvent être interdits en Tunisie et tolérés en Europe. S'appuyant sur l'avis de l'expert juriste M. Guegan, il faut dans ces cas appliquer les limites extrêmes tolérés et pas plus.

Mme Fathia Hellal a repris de nouveau la parole pour remarquer que la Tunisie est en train de cheminer vers la traçabilité des produits et même des exploitations. Elle a évoqué la traçabilité des dattes, mise en œuvre depuis 2007.

Mme Najoua Nacef, ingénieur à la DGPA ( Ministère de l'Agriculture) est intervenue ensuite pour signaler deux omissions dans la revue de la réglementation. Elle a désigné l'Arrêté du 20 Septembre 2010 concernant les détails de l'identification de la production agricole et l'Arrêté du 31 mai 2012 qui fixe les modalités de traçabilité.

La 2<sup>ème</sup> partie du workshop a été consacrée à la présentation de la synthèse de l'étude d'écart en dressant un tableau de correspondance en termes de contrôle et en présentant quelques scénarii de rapprochement (chantiers prioritaires : législation, structures, établissements).

M. Jean Louis Duby a fait remarquer que le règlement européen qui fixe les règles de contrôle en matière SPS ne différencie pas et ne désigne pas des autorités rattachées à la santé, à l'agriculture ou au commerce. Le Règlement de l'UE N° 2017/625 fixe tous les contrôles officiels ou autres et couvre les denrées alimentaires, les aliments pour animaux, les règles de santé publique et de bien être animal, végétal et humain.

M. Guégan a de son côté parlé des scénarii de rapprochement et de convergence. Il a indiqué à ce propos que ce qui est demandé en priorité c'est de dégager les priorités. Ainsi un premier chantier législatif peut être consacré à atteindre les normes UE tandis qu'un second chantier sera consacré aux structures de contrôle. Le contrôle aux frontières, des laboratoires officiels agréés, du système d'information et la mise de système de redevances comparable à celui européen, constituent un 3<sup>ème</sup> chantier.

▫

Au terme des travaux de cet atelier, Mme Fatma Oueslati DG de l'UGPO.ALECA a invité tous les participants d'envoyer leurs commentaires et leurs contributions par emails et a proposé à cet effet un délai d'une quinzaine de jours tout en soulignant que le processus des négociations ALECA est en phase intermédiaire et qu'il convient, particulièrement pour les représentants de la société civile, de plus et mieux contribuer à faire avancer les débats et les discussions les concernant.